

Administration communale WINCRANGE

Extrait du registre aux délibérations du conseil communal

Séance publique du: 12.12.2016
Date de l'annonce publique: 06.12.2016
Date de convocation: 06.12.2016

Présents: Thommes, bourgmestre;
Weber, Meyers, échevins
Engelen, Koos, Lutgen, Piret, Scholzen, Silva, Thillens conseillers;
Schroeder, secrétaire;

Excusé(s): Durdu

Ordre du jour 5

Sujet: **Modification du règlement-taxe relatif aux cimetières.**

Le Conseil Communal,

- * Revu sa délibération du 17.10.2007 par laquelle le conseil communal avait voté un règlement concernant les taxes sur les cimetières, approuvé par arrêté grand-ducal du 21.12.2007;
- * Revu sa délibération du 16.12.2008 par laquelle le conseil communal avait modifié ce règlement-taxe en y rajoutant une taxe de 75€ pour l'ouverture et la fermeture d'une case dans un colombar ;
- * Considérant que la commune n'avait pas encore voté une taxe pour la dispersion de cendres et qu'il y a donc lieu de modifier le règlement-taxe relatif aux cimetières en y rajoutant ladite taxe ;
- * Considérant que le collège échevinal propose de fixer la taxe pour la dispersion de cendres à 75,00€ ;
- * Considérant que le collège échevinal propose en outre de rassembler les délibérations antérieures en une délibération actualisée ;
- * Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;
- * Après en avoir délibéré;

décide à l'unanimité des voix

- 1) **de modifier le règlement-taxe relatif aux cimetières en prévoyant un tarif pour la dispersion de cendres et de rassembler les délibérations antérieures en une délibération actualisée. Le règlement-taxe se présente alors comme suit:**

Taxes de concessions temporaires de tombes sur les cimetières de la commune de Wincrange

Taxe pour 1 tombe à 1 place pour une durée de 30 ans	125,00 €
Taxe pour 1 tombe à 2 places pour une durée de 30 ans	250,00 €
Taxe pour 1 tombe à 3 places pour une durée de 30 ans	375,00 €
Taxe pour 1 tombe à 4 places (max.) pour une durée de 30 ans	500,00 €

Taxes de concessions temporaires de columbariums sur les cimetières de la commune de Wincrange

Sur tous les cimetières à l'exception du cimetière d'Oberwampach

Taxe par case de columbarium pour une durée de 30 ans	375,00 €
---	----------

Sur le cimetière d'Oberwampach

Taxe par case de columbarium pour une durée de 30 ans et avec plaque de fermeture fournie par la commune	500,00 €
---	----------

Taxes de confection d'une fosse sur les cimetières de la commune de Wincrange

Taxe pour la confection d'une fosse pour un cercueil	300,00 €
Taxe pour la confection d'une fosse pour une urne	125,00 €

<u>Taxe pour l'ouverture et la fermeture d'une case dans un colomnaire</u>	75,00 €
---	---------

<u>Taxe pour la dispersion de cendres</u>	75,00 €
--	---------

2) *de soumettre la présente pour approbation à l'autorité.*

Ainsi décidé à Wincrange, date qu'en tête

Suivent les signatures

Pour expédition conforme,

le bourgmestre,



le secrétaire,

